

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 03 décembre 2021

Saint-Nom, le 04 décembre 2021

Début de l'AG = 19h30

Fin de l'AG = 21h50

### Nombre de présents ou représentés à cette Assemblée Générale : 69 (53%)

ABI CHANINE	DAVOUST	FOURNIER	KHOSLA	PARRY JP
BAILLEUL	DELOS	GAUDERLOT	LACOMBE	PERRIER
BARBA	DE MONTGOLFIER	GAULTIER	LAIGNEAU	PFAHL
BERTRAND	DENARIE	GODET	LASSALLE	PLATHEY
BESCOND	DESMOTTES	GONCE	LEGRAND	RAOUL
BESSIERES	DESVOYES	GUILLIER	LE GUERNIC	RIES
BOUBERT	DORNE	GUINAMARD	LEPLATRE	ROULOT
BRUAS	DREVON	HARROIS	LORENZO-VALMASEDA	SCHUTZE
CAU-GERVAIS	DUCLAUX-MEIGNAN	HAUDIQUET	MARTINET	SENECHAUT
CEZANNE	DUPIN	HENRY	MATTHEWS	SUGDEN
CHARLES M-C	DUPONT	HOUSSIN	MEHU	TARANDO
CHARLES MICHEL	EURIEULT	JACQUET	METENIER	THOMAS
CHAVELAS	FAVIER	JAEG	MOINE	TIERCELIN
CROLY-LABOURDETTE	FELIX-LAUNAY	JOHNSON	MOREAU	

### Nombre d'absents et non représentés à cette Assemblée Générale : 61

BERETTI	DEGOY	KUDEBA	MOREL	TREGUIER-FILLIETTE
BESSETTE	DELIGNY	LACROIX-BRIGAND	MORTON	VALIERE
BOUCHEZ	DES COURTILS	LANCELEUR ROUSSEAU NOYON		VANHOVE-LESURE
BOUTONNET J.	DI PAOLO	LAROCHE-BRICHARD	ORLUC	VENENCIE
BOUTONNET P.	EVEN	LASCOUX	PACAUD	VEYRAT
BRUNIE	FLORENT	LEFORT	PARIS	WHATLEY
BURG	FORTIN FL	LONDICHE	PORTE	WINTER
CARRON	FORTIN PJ	LOUVET	PROVENCE	ZAJAC
CASSIN	GLORIEUX	MAIRE	ROUXEL	ZUR BRÜGGE
CLAUDE	GORSE	MALASKI-LACROIX	SAFADI	
COHN-BERNARD	JAFFRE	MARTINEAU	SEGRERA	
COMMANDRE	JEUDY-ELISANDRE	MELLOUL	SOUGEY	
CROMBEZ	KAMA-SIGLIANO	MERIEAU	TANGUY	

Note - il y a eu cette année 3 changements de propriétaires – Bienvenue à ces nouveaux membres de notre ASL !

- M. et Mme **KUDEBA** – 9, rue Colette
- M. et Mme **GUILLIER** – 4, rue Guillaume Apollinaire
- M. et Mme **EVEN** – 8, rue Daudet

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2020 au 30/09/2021 et projets 2021/2022
3. Compte d'Exploitation pour l'exercice 01/10/2020 / 30/09/2021
4. Bilan au 30/09/2021
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Fin de l'Assemblée Générale

Pour les points 2, 3, 4, se référer à la convocation à l'AG.

## Motions soumises à l'approbation de l'AG du 03 décembre 2021

Pour toutes les motions proposées, la majorité requise était la majorité simple (voir article DIX paragraphe 1 des Statuts)

### **Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé**

---

**Question :** L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

**Résultat :** Approuvée à l'unanimité

### **Motion B. Rapport financier**

---

**Question :** L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

**Explications :** voir le Compte d'Exploitation 2020/2021 et le Bilan au 30-09-2021

**Résultat :** Approuvée à l'unanimité

### **Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation**

---

**Question :** L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du gain d'exploitation de 2021/2022 (33.613 €) en augmentation de nos réserves ?

**Résultat :** **Approuvée**

ABS = 2      GONCE, TIERCELIN

NON = 1      LORENZO

OUI = 66

### **Motion D. Budget prévisionnel 2021/2022**

---

**Question :** L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2021/2022 ci-joint ? Voir le Compte d'Exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2021/2022)

**Résultat :** **Approuvée**

ABS = 2      GONCE, TIERCELIN

NON = 1      LORENZO

OUI = 66

### **Motion E. Charges Trimestrielles**

---

**Question :** L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 250 € par trimestre pour les échéances de l'année 2022 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

**Résultat :** **Approuvée**

ABS = 2      GONCE, TIERCELIN

NON = 1      LORENZO

OUI = 66

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 03 décembre 2021

## Motions F1, F2 et F3 : Election de 3 membres du Conseil Syndical

**Explications** : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans. Nous attendons au moins une candidature pour remplacer Marc Provence.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Michel MOREAU	2019	2022	
Dominique MEHU	2019	2022	
Maurice GUINAMARD	2018	2021	Se représente
Olivier BRUAS	2018	2021	Se représente
Alexis CHAVELAS	2020	2023	
Jean-Marc DREVON	2020	2023	Coopté par le CS le 9 juillet 21

### Questions :

**Motion F1** : L'Assemblée Générale ratifie-t-elle l'élection comme membre du Conseil Syndical de Jean-Marc DREVON. Celui-ci avait été coopté par le Conseil Syndical lors de sa réunion du 09 juillet 2021, en remplacement de Laurence VENENCIE, démissionnaire pour cause de déménagement.

**Résultat** : *Marc DREVON est élu à l'unanimité*

**Motions F2 et F3** : L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

**Motion F2 - Maurice GUINAMARD** est soumis à réélection pour 3 ans. Il se représente. Aucun autre candidat ne s'est présenté, ni avant l'AG, ni juste avant le vote de la motion F2.

**Résultat** : *Maurice GUINAMARD est élu à l'unanimité*

**Motion F3 - Olivier BRUAS** est soumis à réélection pour 3 ans. Il se représente. Aucun autre candidat ne s'est présenté, ni avant l'AG, ni juste avant le vote de la motion F3

**Résultat** : *Olivier BRUAS est élu à l'unanimité*

## Motion G : ROULOT : Implantation d'une pergola bioclimatique aluminium laqué blanc dans une "Oranger" au 13 rue Jules Laforgue, lot 43

**Explications** : La pergola est installée depuis de nombreuses années sans qu'aucun de nos voisins immédiats ne se soit plaint de sa présence (cachée par les arbres). Le Conseil Syndical a jugé qu'elle n'était pas conforme au cahier des charges et nous a demandé de régulariser cela lors de cette assemblée générale.

**Question** : L'Assemblée Générale accepte-elle l'implantation d'une pergola bioclimatique aluminium laqué blanc dans une "Oranger" au 13 rue Jules Laforgue, lot 43, M. et Mme Roulot ?

La pergola, de dimension 5,20m x 4m, est adossée à la façade est de la maison.

M. et Mme Drevon – 15 rue Laforgue, qui ont une vue sur la pergola, ne s'y opposent pas

**Résultat** : **Approuvée**

ABS = 2 LACOMBE, DUPIN

NON = 1 JOHNSON

OUI = 66

## **Motion H : CARRON - Ajout de trois fenêtres de toit au n°31 route Sainte-Gemme**

---

**Descriptif :** La modification extérieure consiste en l'ajout de trois fenêtres de toit 78 x 118 à l'avant (côté rue) et à l'arrière de la maison (côté jardin).

- Cette modification fera l'objet d'une demande préalable d'autorisation de travaux au service Urbanisme de la mairie.
- Les voisins côté jardin ayant une vue sur ces vélux (famille TARANDO, 6 Apollinaire) n'ont pas d'objection à cette demande.
- Les 2 photos / montage ci-dessous montrent le rendu de la maison après ces modifications - vélux repérés par les flèches rouges.

Le plan ci-dessous à droite indique la position, vue de dessus, de la maison concernée.

**Question :** L'Assemblée Générale accepte-elle l'ajout de trois fenêtres de toit au 31, route de Ste Gemme ?

**Résultat :** *Approuvée à l'unanimité*

## **Motion I : DELOS – Implantation d'une pompe à chaleur au 9, rue Mallarmé**

---

**Descriptif :** Implantation sur la face Sud-Ouest de la maison de M. et Mme DELOS, 9, rue Mallarmé au regard du mur aveugle de la Propriété de Mr Jean-Claude GAUDERLOT comme indiqué sur le plan cadastral joint (voir la convocation à l'AG)

M. GAUDERLOT, 11, rue Mallarmé – lot 156 - a donné son accord sur ce projet

Sur la photo de droite (voir convocation à l'AG), la pompe à chaleur sera implantée à la place du rosier

Le niveau sonore de la pompe à chaleur sera inférieur à 52 dB (mesuré à 1 mètre)

**Question :** L'Assemblée Générale accepte-elle l'implantation d'une pompe à chaleur au 9, rue Mallarmé

**Résultat :** *Approuvée*

ABS = 6      *DAVOUST, DESVOYES, PARRY, JOHNSON, CAU-GERVAIS, DORNE*  
NON = 3      *LAIGNEAU, BRUAS, HARROIS*  
OUI = 60

### **Engagement de M. DELOS lors des discussions pendant l'AG :**

M.DELOS s'engage à ce que ce projet soit conforme à la réglementation et à mettre un caisson anti-bruit si nécessaire. (M.DELOS doit fournir au CS et à M.LAIGNEAU un descriptif précis). Si le CS et M.LAIGNEAU considèrent que ce projet présente un risque de nuisance sonore non conforme à son engagement précédent, M.DELOS accepte de modifier son projet afin de prévenir ce risque.

## **MOTION J : DUCLAUX : Installation et pose au sol de 2 unités extérieures de pompes à chaleur sur la façade d'une Mélèze au 34 rue Colette (lot 139)**

**Descriptif 1 :** Pompe à chaleur Air/Air, pour le salon, de marque DAIKIN. (Visuel photo 1)

- Référence : 5MXM90N

- Dimension HxLxP: 734 x 868 x 328 mm

- Pression acoustique à froid à 1 mètre : 52 dB(A)

Le compresseur est très silencieux et est orienté vers le lot 138. Un cache climatiseur, réducteur de bruit est prévu.

L'utilisation est dite de "confort" puisque les radiateurs et le poêle à bois sont conservés.

La goulotte, couleur du crépi, est non visible du lot 138 et 140. (Photo 1)

Les voisins MME SAFADI, lot 138 et MR FORTIN, lot 140 ont donné leur accord sur ce projet.

**Descriptif 2 :** Pompe à chaleur Air/Air, pour les combles, de marque DAIKIN. (Visuel photo 2)

- Référence 3MXM68N

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 03 décembre 2021

- Dimension HxLxP: 734 x 868 x 328 mm

- Pression acoustique à froid à 1 mètre : 46 dB(A)

Le compresseur est très silencieux, et est orienté vers le parking de l'espace Culturel. Un cache climatiseur, réducteur de bruit est prévu.

Son utilisation raisonnée s'entend pour le froid, pendant les périodes de fortes chaleurs.

La goulotte, couleur du crépi, est non visible des riverains. (Photo 2)

**Question :** L'assemblée Générale accepte-t-elle la pose au sol de deux unités de pompe à chaleur sur la façade d'une Mélèze au 34 rue Colette, lot N°139, M. DUCLAUX"

**Résultats :** *Approuvée*

ABS = 5      *PARRY, JOHNSON, CAU-GERVAIS, DAVOUST, DESVOYES*

NON = 0

OUI = 64

### **Motion K : Fournier : construction d'un abri de jardin et d'un auvent au 5, rue Laforgue**

**Question :** L'Assemblée Générale autorise-t-elle la construction d'un abri de jardin et d'un auvent au 5 rue Jules Laforgue ?

#### **Explications :**

L'aménagement consiste en :

- La construction d'un abri de jardin conforme au modèle admis dans le domaine (tuiles et crépi identiques à celui de la maison), sur le pignon sud-ouest de la maison, en prolongement de la façade rue.
- La construction, sur le pignon nord-est de la maison, côte jardin, d'un auvent destiné au stockage du bois (tuiles identiques à la maison).

Les voisins ont donné leur accord (6 et 7 rue Jules Laforgue (le 6 est de l'autre côté de la rue Laforgue et le 7 est la maison à gauche sur le plan), et 23 Chemin de l'Abreuvoir).

M.Fortin FL (3, rue Laforgue, maison à droite sur le plan) ne souhaite pas s'exprimer sur la base des schémas remis, considérant qu'il n'incombe ni à l'AG ni à lui-même de se prononcer, et considérant que cela incombe uniquement aux services de l'urbanisme de la communauté de communes.

**Résultats :** *Approuvée*

ABS = 2      *LACOMBE, CAU-GERVAIS*

NON = 0

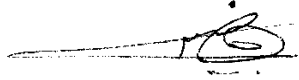
OUI = 67

**Fin de l'Assemblée Générale :** il est 21h50 ; Le Conseil Syndical se réunit immédiatement pour se répartir les fonctions

**DOMAINE DE LA FONTAINE**  
**Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 03 décembre 2021**

**Signatures des membres du bureau**

**Le Scrutateur : Ph. TIERCELIN**



**Maurice GUINAMARD**



**Dominique MEHU**



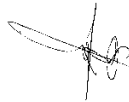
**Olivier BRUAS**



**Alexis CHAVELAS**



**Jean-Marc DREVON**



**Michel MOREAU**

